



annulation vente suite litige parcelle

Par **Lilibetty**, le **04/10/2019** à **08:22**

Bonjour,

Nous avons signé une **promesse de vente pour 2 parcelles**, une avec la maison et une qui est une cours avec un hangar.

Lors de la signature d'après le cadastre la parcelle de la cours appartenait à la mairie. Nous avons été choqué. Mais l'agence immobiliere nous a bien confirmé que sur l'acte de vente du promettant, il avait acheté cette parcelle. La notaire nous avait signifié que de toute facon pour vendre elle devait demander l'état hypothécaire.

Nous avons signé le pret samedi.

Lundi, l'agence immobilière nous a annoncé la triste nouvelle que **la parcelle est bien à la mairie** d'après l'état hypothécaire. Que le propriétaire depuis 13 ans s'est fait dupé par le notaire de sa vente.

Nous **annulons** donc la vente. Nous avons prévenu l'agence immobiliere et envoyé un mail à la notaire.

Mais depuis lundi, nous n'arrivons pas à joindre la notaire pour qu'elle nous dise quoi faire au niveau procédure suite à cette annulation. Si elle doit fournir un papier, ou si nous devons signer un papier????

Nous ne voulons pas avoir d'indeminités à regler suite à cette annulation,

Nous voulons etre remboursé des frais engagés et de la somme séquestre versée.

Nous avons besoin de ce contact pour annuler le pret.

Si quelqu'un peu nous réconforter et nous dire ce qu'il faut faire ...

Vous en remerciant d'avance.

Lili